

Rapport de gestion 2013

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le rapport de gestion de ma deuxième année de présidence.

A ce propos, je voudrais dire à nos invités de la région que nous sommes heureux de les avoir parmi nous aujourd'hui.

Pour en revenir à l'année écoulée, elle a été tout aussi riche que la précédente, voire plus au vu de l'accroissement continu du nombre de dossiers dans lesquels l'ACG est appelée à s'impliquer.

C'est un signe positif, puisque cela témoigne de la place aujourd'hui incontournable de notre Association dans la vie politique genevoise, ainsi que de sa légitimité acquise au fil des années et des dossiers.

Il convient toutefois de garder très présent à l'esprit le volume de travail que cela génère pour tous les partenaires communaux impliqués, des magistrats aux collaborateurs de l'ACG, en passant par les relais municipaux sur le terrain.

Je vous épargnerai un inventaire exhaustif des sujets traités, pour me concentrer sur les principaux dossiers qui ont mobilisé l'ACG ces douze derniers mois. Ils sont évoqués ici dans un ordre aléatoire, sans préjuger en rien de leur importance respective pour nos communes et leurs habitants.

Les **FINANCES** figurent évidemment au premier rang des dossiers traités par l'ACG. Rappelez-vous : quelques jours à peine après notre précédente assemblée générale ordinaire, le Conseil d'Etat a déposé son avant-projet de loi sur la réforme de la péréquation financière intercommunale.

Aujourd'hui, les réflexions politiques vont enfin pouvoir débuter, une situation due au fait que la compilation des données utilisées dans les différents scénarios – que le Copil politique a demandé au groupe technique - a pris de nombreux mois et n'est pas encore totalement achevée.

Vu l'importance fondamentale de ce dossier pour nos communes, vous serez bien évidemment tenus informés de l'évolution des discussions au fur et à mesure de leur avancement.

En termes de finances, la question des caisses de pension a également occupé une place particulière dans nos discussions.

Il y a eu, d'une part, toute la problématique de la CAP. En novembre 2012, l'Assemblée générale s'est prononcée sur le projet de statuts de la fondation de prévoyance intercommunale (CPI), le règlement de prévoyance de la CPI et celui relatif au financement et à la garantie de la prévoyance.

Une fois voté, il fallait encore soumettre ce dossier lourd et complexe aux conseils municipaux. Compte tenu de l'importance et de la complexité de ce dossier, nous avons organisé, en collaboration avec la CAP, deux séances d'informations destinées aux membres des délibératifs communaux.

Dans le même domaine, l'Assemblée générale a, d'autre part, approuvé en mars 2013 la proposition visant à financer, via le FI, une partie de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA, pour le montant non négligeable de 3 millions.

Depuis plusieurs années, la **SECURITE** occupe elle aussi une place importante dans la vie genevoise. 2012 n'a pas fait exception à la règle, puisque la loi sur les agents de police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) a occupé bon nombre de séances de la commission consultative de sécurité municipale (CCSM).

Dans sa configuration usuelle ou élargie à toutes les communes concernées, la CCSM a préparé l'élargissement des compétences dévolues aux APM, en travaillant sur la LAPM et son projet de règlement d'application.

Votée en juin dernier par le Grand Conseil, la LAPM autorise en effet ces derniers à verbaliser les infractions en matière de circulation routière, de stupéfiants et d'armes notamment. La collaboration avec la gendarmerie devrait donc s'en trouver améliorée à moyen terme, le temps de former tous les collaborateurs concernés et de trouver un modus operandi entre les partenaires municipaux et cantonaux.

Si l'on peut souligner la rapidité avec laquelle cette démarche a été menée, il conviendra aussi de veiller à ce que tous y trouvent leur intérêt, communes et canton, APM et forces de police cantonale, pour le bénéfice des habitants de toutes les communes genevoises.

Sur le plan pratique, avril 2013 a vu la prestation de serment de l'école d'APM 2012-2013. Une trentaine d'aspirants – dont quelques femmes – se sont ainsi formellement engagés au service de leur commune respective. A noter que, depuis le passage de deux à trois sessions de formation tous les deux ans, le nombre de candidats inscrits dans chaque volée se maintient à un bon niveau.

Sécurité toujours avec le dossier de la protection incendie. Parallèlement au projet de fusion du Service d'incendie et de sécurité (SIS) et du Service de sécurité de l'Aéroport (SSA) - qui aboutira à la création d'une nouvelle caserne à l'Aéroport - le Département de la sécurité (DS), la Ville de Genève et l'ACG ont entrepris des réflexions afin de préparer les conditions d'une meilleure gouvernance du SIS dont les activités et les sources de financement dépassent la seule Ville de Genève.

A cette occasion, notre Association n'a pas manqué de rappeler qu'une réelle implication des communes, passant par une transformation institutionnelle, constituerait une condition sine qua non à un financement intercommunal des dépenses à venir. Nous nous devons en outre de saluer l'ouverture de la Ville de Genève à cette évolution.

Le problème du logement étant toujours aussi aigu à Genève, il était logique que l'**URBANISME** et l'**AMENAGEMENT** continuent, eux aussi, à susciter les réflexions. Le Conseil d'Etat a ainsi poursuivi ses travaux destinés à intensifier la construction de logements dans notre Canton. L'Assemblée générale a été directement informée des tenants et aboutissants du projet de plan directeur cantonal (PDCn) établi à l'issue de consultations menées par le Département de l'urbanisme auprès des communes concernées.

Si les solutions proposées ne semblent malheureusement pas convenir à chacun, les revendications particulières des communes excèdent le rôle de l'ACG qui consiste en la défense des intérêts généraux de ses membres.

L'**ENVIRONNEMENT** constitue également une thématique régulièrement traitée au sein de l'ACG. Ce fut plus particulièrement le cas, en 2012, du projet de nouvelle usine des Cheneviers, revenu régulièrement devant le Comité et l'Assemblée générale. Mais l'enjeu était de taille. En mai dernier, nous nous sommes donc prononcés sur deux points cruciaux : le projet de dimensionnement de l'usine Cheneviers IV - même si la décision finale appartiendra au Grand Conseil – et la proposition d'augmentation temporaire de la taxe d'incinération, aux fins de couvrir le déficit annuel.

Selon le scénario retenu, la nouvelle usine devrait être construite d'ici 2025 au plus tard ; sa capacité maximale sera de 160'000 tonnes alors même que les quantités actuellement traitées sont d'un peu plus de 200'000 tonnes de déchets/an.

Le véritable défi consistera donc à réduire la quantité de déchets incinérés, grâce à la poursuite de nos efforts de recyclage.

Autre sujet en lien avec l'environnement : le financement de l'assainissement. L'ACG a également été étroitement associée à la préparation du projet de loi, actuellement à l'examen du Grand Conseil.

Si les députés semblent réceptifs à l'idée de fournir des moyens financiers supplémentaires aux communes dans ce domaine, force est de constater que ceux-ci ne seront pas de trop compte tenu des charges supplémentaires auxquelles les communes font face, notamment en matière de petite enfance.

Toujours en matière d'environnement, les communes se sont largement impliquées dans le projet de vélos en libre-service, actuellement à l'ordre du jour du Parlement cantonal.

Madame la Conseillère d'Etat, l'appui des communes à ces projets atteste de la poursuite de l'excellente collaboration existant entre l'ACG et votre Département.

Sur le plan **SOCIAL**, l'année a été riche en dossiers importants. J'évoquerai ainsi, sans préséance aucune :

- le nouveau modèle de subventionnement de la FASe par l'Etat négocié par l'ACG et approuvé par les communes;
- la loi sur la cohésion sociale en milieu urbain (qui a pour but de s'attaquer, par le biais de programmes d'action spécifiques, aux inégalités sociales, économiques, etc. existant dans certains quartiers, en lien avec les différents représentants de la société civile concernés localement);
- le financement intercommunal des locaux pour foyers de jours et centres de maintien à domicile;
- enfin, l'harmonisation des critères pour le calcul des prix de pension dans les crèches, sur laquelle un groupe de travail interne à l'ACG planche depuis quelques mois.

L'ACG et le GIAP ont en outre été fortement sollicités dans les réflexions liées à la concrétisation de la norme constitutionnelle régissant l'accueil à journée continue.

Notre canton, le seul de Suisse à offrir un accueil parascolaire à tous les enfants qui le souhaitent, s'est attelé à rédiger une nouvelle loi pour y inscrire des règles n'apportant que peu de nouveautés par rapport à ce qui est pratiqué depuis... 1994.

S'agissant de l'accueil du mercredi midi, la loi ne posant aucune obligation en la matière, c'est de bon sens, de pragmatisme et de solidarité dont nous devons faire preuve, pour apporter des réponses aux besoins différenciés des communes.

La concrétisation de la volonté populaire d'adapter au besoin l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire représentera également un important dossier. Les discussions promettent d'être nourries, comme l'attestent les premiers débats de la commission "social-jeunesse" autour de la notion de besoin.

Parmi les dossiers qui ont fait leur apparition, il y a peu, figure le **SPORT**. L'élan né de la création de la commission sportive, en 2012, s'est traduit par l'avancée d'un certain nombre de projets dans ce domaine de compétences cher aux communes.

Le Comité, l'Assemblée générale et ladite commission ont ainsi eu l'occasion à plusieurs reprises de débattre de l'avant-projet de loi cantonale sur le sport du Conseil d'Etat, afin de mettre en avant l'engagement de longue date des communes dans ce domaine.

Le travail s'est aussi poursuivi sur plusieurs pistes de développement potentiel pour les années à venir. Je pense notamment aux infrastructures sportives, à la formation de la relève sportive – pour laquelle un projet de financement intercommunal vous sera prochainement proposé - et au soutien aux athlètes genevois engagés dans des compétitions internationales telles que les Jeux Olympiques.

En ce qui concerne la **RÉGION**, je relèverai la naissance du projet d'agglomération 2^e génération. Sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG), la dimension « politiques de services / prestations publiques transfrontalières » a été incluse dans la démarche du Grand Genève. Elle couvre des champs nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, à la cohésion territoriale et sociale, comme l'économie, le logement, l'environnement, la santé, la formation ou encore la culture.

A ce sujet, je vous signale que, il y a deux jours, le groupe de concertation culturelle a tenu sa première séance « élargie », au Palais Eynard. Nos amis français et vaudois se sont en effet joints à nous pour évoquer la collaboration culturelle transfrontalière. Cette séance a d'ailleurs été l'occasion d'échanges très intéressants.

Pour ce qui est de la **VIE DES COMMUNES**, le DIME entend leur proposer la possibilité de s'unir dans une forme juridique nouvelle : celle de la communauté de communes. Actuellement en cours, les travaux du groupe de travail ad hoc ont permis d'identifier les bénéfices et les contraintes impliqués par cette démarche. Ce projet de loi devrait d'ailleurs vous être présenté lors de l'une de nos prochaines assemblées générales.

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution – le 1^{er} juin dernier - l'organisation politique - du canton, cette fois-ci - va faire l'objet d'un travail législatif intense dans les années à venir. Il s'agit en effet de mettre en conformité l'intégralité des dispositions légales actuelles avec la Charte fondamentale de la République et canton de Genève. La réforme de la péréquation financière intercommunale et la répartition des tâches entre communes et canton nous promettent d'ores et déjà moult séances de travail.

Puisque la nouvelle Constitution ouvre une nouvelle page dans l'histoire de Genève, penchons-nous un instant sur cette histoire justement. Et plus particulièrement sur le chapitre des relations qu'entretient Genève avec la Suisse.

Entre le 31 décembre 2013 et le 19 mai 2015, nous célébrerons le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, ce qui nous offrira l'opportunité d'un regard croisé sur le passé et le présent, qui ont fait de Genève ce qu'elle est, dans toute sa diversité et sa complexité.

Pour ce faire, l'ACG a rejoint la Ville de Genève et l'Etat au sein de l'association **GE200.CH** pour préparer ces festivités, auxquelles elle participera – via le FI - à hauteur de Frs 300'000.-. Les communes seront par ailleurs impliquées dans les festivités, particulièrement dans le volet qui se poursuivra jusqu'au printemps 2016.

Voilà pour les principaux dossiers.

Les décisions prises en Assemblée générale ont été préparées par les différentes instances internes à l'ACG – je pense notamment au Comité, au Bureau et aux commissions internes - auxquelles j'adresse mes sincères remerciements pour leur engagement – le nombre de séances augmente, mais leur participation demeure – et la qualité de nos échanges.

J'ai déjà évoqué plus haut la **COMMISSION SPORTIVE** et les dossiers sur lesquels elle a travaillé. Je n'y reviendrai donc pas si ce n'est pour remercier ses membres de leur enthousiasme tout au long des quatre séances tenues au courant de l'exercice 2012.

Le **GROUPE DE CONCERTATION CULTURELLE** s'est réuni à quatre reprises. Demandes de soutien à différentes manifestations - via l'enveloppe culturelle - loi cantonale sur la culture, charte culturelle intercommunale et avenir d'institutions artistiques de la place ont été examinés avec attention. Elle a également mis sur pied sa première version « grandeur région », je l'évoquais il y a un instant.

Lors de trois séances bien remplies, la **COMMISSION SOCIALE-JEUNESSE** s'est, elle, penchée sur des dossiers que nous aurons bientôt l'occasion de traiter. Je pense notamment au financement de la FASe et à l'Observatoire cantonal de la petite enfance.

J'ai déjà évoqué la **COMMISSION CONSULTATIVE DE SÉCURITÉ MUNICIPALE** (CCSM) au début de mon intervention, mais je ne voudrais pas manquer de souligner l'important travail effectué tout au long de cette année sur la LAPM et son règlement d'application, le concept de sécurité de proximité et les contrats locaux de sécurité.

Merci également à celles et ceux d'entre vous qui ont participé aux réunions des groupes de travail ad hoc mis sur pied pour traiter divers sujets ponctuels.

Considérée comme une interlocutrice de droit et à part entière, l'ACG est aujourd'hui incontournable dans tous les dossiers ayant trait aux communes. Fiscalité, urbanisme, sécurité, social et bien d'autres dossiers encore ont ainsi motivé des délégations ACG à se rendre régulièrement à l'Hôtel de Ville, pour mieux faire connaître aux députés les conséquences, pour les communes, des interventions développées devant le **GRAND CONSEIL**.

Notre Association est en outre régulièrement consultée par le **CONSEIL D'ETAT**, dont nous avons souvent le plaisir d'accueillir des membres à l'occasion de nos assemblées générales, voire de nos comités.

Pour en revenir à l'année écoulée, entre septembre 2012 et septembre 2013, pas moins de 11 séances de comité – et presque autant de réunions du Bureau de l'ACG – et 9 assemblées générales extraordinaires nous ont réunis à un rythme aussi régulier que soutenu.

Au terme de ce long énoncé, nous parvenons tous à la même conclusion : d'année en année, le volume de dossiers à traiter est en constante augmentation. Tout comme leur complexité. Et cette tendance tend à se pérenniser.

Face à cela, il était impératif de donner plus de moyens à l'ACG afin de lui permettre d'assumer ses différentes missions. La nomination de Thierry Gauthier au poste de directeur général adjoint, qui est entré en fonction le 1er septembre dernier, va précisément dans ce sens.

Comme vous le savez, les locaux de l'ACG sont également en cours de transformation, afin d'optimiser l'aménagement des nouvelles surfaces à disposition. Je vous sais d'ailleurs gré d'avoir accepté, au printemps dernier, le financement nécessaire à cette transformation.

Et puisque nous en sommes aux transformations, je vous rappelle que, lors de notre dernière assemblée générale d'avant l'été, nous avons également adopté le nouveau statut du personnel ACG.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, au terme de ce rapport d'activité, s'il est un message que je souhaite faire passer auprès de vous tous, c'est celui de la solidarité entre chacune de nos communes. Dans le respect de la très grande diversité qui les caractérise, une diversité qui fait d'ailleurs la grande richesse de ce canton.

Vous le savez – nous le savons tous – les années qui s'annoncent sont porteuses de changement. Ces changements dérangent, parce que nous les ressentons au mieux comme des menaces pour notre confort, au pire comme un danger indiscernable... et donc d'autant plus inquiétant.

Mais ces changements peuvent aussi – je dirais même doivent – être considérés comme autant d'opportunités à saisir pour garder à nos communes ce rôle de proximité qui nous tient tous tant à cœur.

Puisque les célébrations du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération vont bientôt commencer, j'en profite pour rappeler la devise de la Suisse...qui devrait aussi résonner aux oreilles de nos communes : « Un pour tous, tous pour un ».

En guise de conclusion et à titre personnel, je voudrais enfin remercier toutes celles et ceux qui contribuent à faire de la présidence de l'ACG une tâche certes prenante mais ô combien passionnante.

Merci à mes collègues du Bureau et du Comité de l'ACG pour leur contribution aux travaux menés par notre Association.

Merci aussi à la Banque cantonale de Genève pour son indéfectible soutien depuis tant d'années dans l'organisation du Prix de l'Artisanat. C'est l'occasion, pour l'ACG comme pour la BCGE, de célébrer des valeurs telles que compétences et savoir-faire. Pour mémoire, le prix de l'Artisanat 2013 a été remis à Mme Marisa Ranzoni, courtpointière de

son état, lors d'une émouvante cérémonie, organisée par la commune de Vernier, que nous remercions sincèrement de son accueil.

Enfin, ma gratitude va aux collaborateurs de l'ACG qui, avec enthousiasme et professionnalisme, mettent toute leur énergie au service des communes.

Je vous remercie de votre attention.